

# Formation initiale au **Certiphyto DESA**

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Décideur en entreprise soumise à agrément** » est une formation réglementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

## OBJECTIFS

- Expliquer la réglementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

## CONTENU

### SÉQUENCE 1 : RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Réglementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

### SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Choisir les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

### SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Décrire des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

## Durée :

3 jours soit 21 heures

## Tarif :

Nous consulter

## Pour qui ?

Toute personne qui achète, applique et fait de la prestation de service à l'aide de produits phytopharmaceutiques

## Evaluation :

Test informatique validant : 30 questions, 20 bonnes réponses minimum pour avoir son Certiphyto

## Prérequis :

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

**Taux de réussite : 100%\***

Années 2021-2023

*\*En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée*

Code RS : RS5655  
Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire  
Date d'enregistrement : 01/01/2022

## MÉTHODES MOBILISÉES

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

## DÉBOUCHÉS

- Paysagiste utilisant des produits phytopharmaceutiques
- Agriculteurs faisant de la prestation de service

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : [formation@fredon-grandest.fr](mailto:formation@fredon-grandest.fr)
- Par téléphone : 03.26.77.36.64
- Via le site [moncompteformation.fr](http://moncompteformation.fr)

## ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.) Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

## Nos clients en parlent

Thibault L – Juin 2020



3 jours de formation agréable malgré le COVID 19, très bonne équipe, formateurs proches du public. Rien à dire de négatif.



# Formation renouvellement au **Certiphyto DESA**

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Décideur en entreprise soumise à agrément** » est une formation réglementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

## OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances de la réglementation qui encadre l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

## CONTENU

### SÉQUENCE 1 : RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Réglementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

### SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Choisir les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

### SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Décrire des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

 **Durée :**

1 jour soit 7 heures

 **Tarif :**

Nous consulter

 **Pour qui ?**

Toute personne qui achète, applique et fait de la prestation de service à l'aide de produits phytopharmaceutiques

 **Evaluation :**

Evaluation des acquis tout au long de la formation

 **Prérequis :**

Avoir un certiphyto DESA en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois. Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

**Formation validée  
par le présentiel  
uniquement**

**0% d'abandon**

Années 2021-2023

Code RS : RS5655  
Certificateur : Ministère de  
l'agriculture et de la souveraineté  
alimentaire  
Date d'enregistrement : 01/01/2022

 **MÉTHODES MOBILISÉES**

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

 **DÉBOUCHÉS**

- Paysagiste utilisant des produits phytopharmaceutiques
- Agriculteurs faisant de la prestation de service

 **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS**

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : [formation@fredon-grandest.fr](mailto:formation@fredon-grandest.fr)
- Par téléphone : 03.26.77.36.64
- Via le site [moncompteformation.fr](http://moncompteformation.fr)

 **ACCESSIBILITÉ**

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.) Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

**Nos clients en parlent**

**Adrien T - Avril 2023**

*J'ai apprécié l'ensemble de la formation.*